



FICHE INSCRIPTION DEMI PENSION / INTERNAT

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

REGIME : DEMI PENSIONNAIRE - INTERNE

ENGAGEMENT

1^{er} trimestre (août/décembre)
-----2^{ème} trimestre (janvier/mars)
-----3^{ème} trimestre (avril/juillet)

La Saline, le

Le responsable légal
(signature)

MODE DE REGLEMENT 2024/2025

ELEVES NON BOURSIERS :

Paiement à réception de la facture

ELEVES BOURSIERS :

1/ Si le montant de la bourse ne couvre pas la totalité de la somme due, le paiement est à effectuer, en espèces ou chèque, dès réception de la facture :

- début octobre pour le 1^{er} trimestre
- début février pour le 2^{ème} trimestre
- début avril pour le 3^{ème} trimestre

2/ Si le montant couvre la totalité de la somme due, l'excédent de bourse sera versé à la famille en fin de trimestre.

CHANGEMENT DE REGIME

Tout trimestre commencé est dû. Pour le changement de régime, **une demande écrite accompagnée de la carte d'accès à la restauration**, devra être adressée par le responsable légal de l'élève, ou par l'élève majeur, au chef d'établissement avant le **10/12/2024** pour le 2^{ème} trimestre, et le **25/03/2025** pour le 3^{ème} trimestre.

En cas de changement de régime, le rachat d'un nouveau carnet est obligatoire.

En cas de difficultés financières, une demande d'aide de fonds social des cantines devra être effectuée auprès de l'assistant social de l'établissement.

La Saline, le

Le responsable légal
(signature)